



Procès-verbal du comité de gestion du lundi 23 juin 2025

Présents : Rémy BECUWE, Marc DUCOURANT, Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI

Excusés : Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU

Techniciens présents : Nadia AMAR, Delphine DELOSIERES, Florence HULEUX, Agathe LE GARREC

Procurations : de Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et de Joël DENAVEAU à Rémy BECUWE

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à tous.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du procès-verbal du comité de gestion du 20 mai 2025

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le comité de gestion est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Président ou de la Vice-Présidente, établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Acceptation d'un don à la SCAS

Il est proposé au comité de gestion d'accepter le don de 1 000 € par virement en date du 19 mai 2025 par la société WHY NOT PRODUCTIONS – 3 rue Paillet – 75005 PARIS.

Monsieur BECUWE rappelle que le don a été effectué dans le cadre du tournage d'un film sur la commune de Saint-Pol-sur-Mer, place Carnot.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Vote du budget exécutoire 2025 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le budget prévisionnel 2025 de la résidence a été transmis au Département du Nord en octobre dernier.

En fonctionnement, le budget prévisionnel 2025 s'élevait à 664 000,00 €.

Le budget exécutoire 2025 s'élève à 625 687,85 €, montant identique au budget exécutoire 2024.

Le Département a donc diminué le budget prévisionnel de 5,77 %.

En investissement, le budget exécutoire 2025, identique au budget prévisionnel 2025, s'élève à 533 700,00 €.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Prix de journée de l'exercice 2025 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le Département a fixé, par arrêté de tarification en date du 26 mai 2025, un prix de journée conforme aux propositions, d'un centime supérieur du fait des arrondis de calculs intermédiaires, à savoir 22,86 € pour un F1 bis et 27,89 € pour un F2.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Décision modificative n° 1 du budget M 22 année 2025 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Monsieur DUCOURANT demande pourquoi les sommes indiquées sont importantes.

Madame LE GARREC répond que l'excédent reporté s'élève à 229 755.62 €.

Comme les recettes augmentent, les dépenses le doivent aussi pour maintenir l'équilibre budgétaire.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Points divers

Madame HULEUX tient à remercier Madame NAÏDJI qui est intervenue sur une situation complexe à la SCAS.

A l'approche de l'été, Monsieur BECUWE et Madame HULEUX soulignent les dispositifs spécifiques mis en place :

- Plan canicule
- Plan de sauvegarde

Pour information, les personnes inscrites ont déjà été appelées une 1^{ère} fois et seront recontactées en juillet/août.

Madame HULEUX indique que la RAAC dispose d'un prévisionnel de travaux de 1 million d'euros et que de nombreuses résidences autonomie se retrouvent en déficit notamment en raison du coût annuel du loyer versé au propriétaire.

Monsieur BECUWE demande la durée moyenne de présence à la RAAC.

Madame HULEUX indique qu'elle transmettra cette donnée et que l'âge moyen est de 83 ans.

